

Séance ordinaire du 18 novembre 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-huitième jour du mois de novembre deux mille treize à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2013-10-14

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2013, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 10.3, 17.1, 22.7 et 22.8 intitulées :

« **Infrastructures**

Attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts et de la voirie sur la rue des Pionniers (secteur Saint-Nicolas), décret des travaux et protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière pour ces travaux

Réf. : INF-GEN-2013-061 »

« **Développement**

Aide financière à l'organisme Productions Auréole

Réf. : DEV-2013-206 »

« **Adoption de règlement(s)**

Adoption du Règlement RV-2013-12-48 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (exclusion de la zone agricole, Note 3, secteurs 1, 2, 3, 9, 12 et 13)

Réf. : URBA-2013-114 »

« **Adoption de règlement(s)**

Adoption du Règlement RV-2013-12-60 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (exclusion de la zone agricole, Note 3, secteur 6)

Réf. : URBA-2013-119 »

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« **Conseil**

Désignation de représentants à la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches »

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-15

Période de questions

Environ 100 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2013-10-16

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2013

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 30 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-17

Rapport du maire sur la situation financière

Le maire fait rapport sur la situation financière de la Ville et dépose ce rapport.

CV-2013-10-18

Désignation du maire suppléant

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De désigner le membre du conseil de la Ville Robert Maranda à titre de maire suppléant pour la durée de son mandat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-19

Désignation de représentants à la Société de transport de Lévis

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De désigner les membres du conseil de la Ville Michel Patry à titre de président, Mario Fortier à titre de vice-président, Serge Côté, Ann Jeffrey, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne et Michel Turner, à titre de représentants de la Ville, et ce, au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-20

Désignation de représentants à la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De désigner les membres du conseil de la Ville Guy Dumoulin, Brigitte Duchesneau, Pierre Lainesse et Réjean Lamontagne, à titre de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-21**Désignation de représentants à l'Office municipal d'habitation de Lévis**

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De désigner les membres du conseil de la Ville Guy Dumoulin et Fleur Paradis, à titre de représentants de la Ville au sein de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-22**Désignation de représentants à la Communauté métropolitaine de Québec**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De désigner les membres du conseil de la Ville Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Robert Maranda et Michel Patry, à titre de représentants de la Ville au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-23**Désignation de représentants à la Copropriété Villieu**

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De désigner les membres du conseil de la Ville René Fortin et Réjean Lamontagne à titre de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Copropriété Villieu.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-24**Désignation de représentants au comité des finances de la Ville**

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De désigner les membres du conseil de la Ville suivants au comité des finances de la Ville :

- ✓ Robert Maranda, président
- ✓ Mario Fortier, vice-président
- ✓ Clément Genest, membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-25**Désignation de représentants au comité consultatif agricole de la Ville**

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De désigner les conseillers suivants au comité consultatif agricole de la Ville :

- ✓ Guy Dumoulin
- ✓ Ann Jeffrey

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-26**Désignation de représentants au comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville**

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De désigner les membres du conseil de la Ville suivants à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville :

- ✓ Guy Dumoulin, président
- ✓ Michel Turner, vice-président
- ✓ Serge Côté, membre
- ✓ Réjean Lamontagne, membre
- ✓ Robert Maranda, membre

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-27**Désignation de représentants au comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville**

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De désigner les membres du conseil suivants au comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville :

- ✓ Brigitte Duchesneau, membre;
- ✓ Serge Côté, membre;
- ✓ Michel Turner, membre;
- ✓ Réjean Lamontagne, membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-28**Désignation de représentants au comité de démolition**

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De désigner les membres du conseil suivants au comité de démolition :

- Serge Côté, membre
- Michel Turner, membre
- Réjean Lamontagne, membre
- Robert Maranda, à titre de substitut au conseiller Serge Côté
- Jean-Pierre Bazinet, à titre de substitut au conseiller Michel Turner
- Mario Fortier, à titre de substitut au conseiller Réjean Lamontagne

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-29**Désignation de représentants à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville**

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De désigner les membres du conseil de la Ville suivants à titre de membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville :

- ✓ Guy Dumoulin, président
- ✓ Michel Turner, vice-président
- ✓ Serge Côté, membre
- ✓ Réjean Lamontagne, membre
- ✓ Robert Maranda, membre

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-30**Désignation de représentants à la société de développement économique de Lévis (CLD)**

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De désigner les membres du conseil de la Ville Serge Côté et Fleur Paradis à titre de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-31**Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 16 septembre 2013**

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 16 septembre 2013 est déposé.

CV-2013-10-32**Embauche du directeur des Infrastructures**

Réf. : RH-2013-102

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'embaucher Sami Doucet au poste hors cadre régulier à temps complet de directeur des Infrastructures, aux conditions prévues au contrat de travail, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision RH-2013-102 et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-33**Embauche du directeur de l'Urbanisme et des arrondissements**

Réf. : RH-2013-103

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'embaucher Dominic Deslauriers au poste régulier à temps complet de directeur de l'Urbanisme et des arrondissements, aux conditions prévues au contrat de travail, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision RH-2013-103, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-34**Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2013-12-87**

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- ✓ Règlement RV-2013-12-87 sur la création d'une réserve financière pour le financement de l'affectation du montant à pourvoir dans le futur pour les régimes de retraites de la Ville constitué en vertu de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008.
-

CV-2013-10-35**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur**

participation à une activité au bénéfice de Les commandeurs de LévisRéf. : [DG-2013-115](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Ann Jeffrey, Janet Jones et Fleur Paradis à participer à l'activité organisée au bénéfice de Les commandeurs de Lévis qui aura lieu le 23 novembre 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-36**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Comptoir le grenier**Réf. : [DG-2013-117](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Robert Maranda, Janet Jones et Fleur Paradis à participer à l'activité organisée au bénéfice du Comptoir le grenier qui aura lieu le 21 novembre 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-37**Adoption du budget 2014 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière**Réf. : [ENV-MR-2013-041](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le budget 2014 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, tel qu'il est adopté par sa résolution 55-13.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-38**Aide financière à la Ressourcerie de Lévis**Réf. : [ENV-MR-2013-042](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière ponctuelle exceptionnelle au montant de

9 591 \$ à la Ressourcerie de Lévis, à même le poste budgétaire 02-452-00-448, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-39

Financement additionnel pour le remplacement du système de chauffage du garage Mgr Bourget

Réf. : [INF-BI-2013-014](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

Pour financer la dépense additionnelle relative au remplacement du système de chauffage du garage Mgr Bourget, d'affecter un montant de 40 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-40

Crédits additionnels pour le remplacement de véhicules

Réf. : [INF-EM-2013-035](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder des crédits additionnels équivalents au montant reçu de l'assureur au poste 03-201-52-010, pour le remplacement de véhicules.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-41

Modification numéro 2 de l'entente relative à la construction du pont PO-18130 sur le boulevard de la Rive-Sud au-dessus de la rivière-à-la-scie (secteur Saint-Romual)

Réf. : [INF-GEN-2013-086](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier l'entente relative à la construction du pont PO-18130 sur le boulevard de la Rive-Sud au-dessus de la rivière-à-la-scie (secteur Saint-Romual), pour une dépense au montant de 91 954,56 \$, taxes nettes, (avis de modification numéro 2) en regard des travaux additionnels requis pour le déplacement des services municipaux conséquents aux travaux de construction du pont PO-18130 de la rivière-à-la-scie (secteur Saint-Romuald) dont le ministère des Transports est le maître d'œuvre, le tout conformément à

l'annexe B de l'entente conclue entre la Ville et ce ministère, car les travaux additionnels constituent un accessoire au contrat conclu et ils n'en changent pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-086.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-42

Demande au ministère des Transports pour le réaménagement de l'intersection de la route du Pont (route 116) et du chemin Olivier (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [INF-GEN-2013-111](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De demander au ministère des Transports de prioriser et d'analyser le réaménagement de l'intersection de la route du Pont (route 116) et du chemin Olivier (secteur Sainte-Nicolas), tel que décrit à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-111.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-43

Modification de la résolution CV-2013-05-64 « Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels afférents à une étude visant l'amélioration de l'offre de transport et la planification des interventions sur les réseaux de transports municipaux dans les arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Est et des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et contribution financière du ministère des Transports »

Réf. : [INF-GEN-2013-113](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2013-05-64 « Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels afférents à une étude visant l'amélioration de l'offre de transport et la planification des interventions sur les réseaux de transports municipaux dans les arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Est et des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et contribution financière du ministère des Transports » par le remplacement du chiffre « 200 000 \$ » par le chiffre « 114 000 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-44

Attribution du contrat pour l'achat d'une unité d'urgence de suppression pour l'interconnexion lien B2 pour la distribution en eau potable entre les secteurs Saint-Romuald et Saint-Nicolas

Réf. : [INF-GEN-2013-120](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour l'achat d'une unité d'urgence de surpression pour l'interconnexion lien B2 pour le maintien de la distribution en eau potable à l'hiver 2014 entre les secteurs Saint-Romuald et Saint-Nicolas (appel d'offres 2013-50-84) à Pompacktion inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 325 800 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, le tout conditionnellement à l'admissibilité au programme d'aide financière à la suite des événements du Lac-Mégantic (décret 808-2013).

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-45

Attribution du contrat pour la fourniture de panneaux, poteaux et accessoires de signalisation routière

Réf. : [INF-TP-2013-036](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer le contrat pour la fourniture de panneaux, poteaux et accessoires de signalisation routière (appel d'offres 2013-50-77) à S-space signalitique inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 125 057,25 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-46

Fermeture temporaire de la rue de l'Arsenal et une partie de la rue Saint-Antoine pour la tenue d'une activité

Réf. : [POL-2013-034](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De ratifier la fermeture temporaire de la rue De l'Arsenal et d'une partie de la rue Saint-Antoine, le 10 novembre 2013 entre 12 h 30 et 16 h, d'y interdire le stationnement de tout véhicule automobile entre 8 h et 16 h, pour la tenue d'une activité dans le cadre du *Jour du souvenir*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-47**Contrat de travail à intervenir avec l'aumônier à la Direction du service de la sécurité incendie**Réf. : [INC-2013-023](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir avec l'aumônier à la Direction du service de la sécurité incendie, aux salaires et conditions de travail, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2013-023, prévus à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-48**Entente de collaboration avec la Commission scolaire des Navigateurs pour l'utilisation des locaux et équipements respectifs**Réf. : [DVC-2013-005](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec la Commission scolaire des Navigateurs, concernant l'utilisation des locaux et équipements respectifs, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-2013-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-49**Proclamation de la *Semaine de l'action bénévole***Réf. : [DVC-SOC-2013-028](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De proclamer la *Semaine de l'action bénévole* du 6 au 12 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-50**Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 14 novembre 2013**Réf. : [FSA-2013-034](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 10 033 000 \$ datée du 14 novembre 2013 est déposé à titre d'information.

CV-2013-10-51**Dépôt de l'état des revenus et des dépenses**Réf. : [FSA-2013-035](#)

L'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2013 ainsi que ceux projetés par l'exercice financier 2013, tel qu'il est préparé par le trésorier par intérim, est déposé à titre d'information.

CV-2013-10-52**Dépôt de listes de certains contrats au 30 septembre 2013**Réf. : [FSA-APP-2013-020](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 septembre 2013 sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 30 septembre 2013 (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2013-10-53**Dépôt de listes de certains contrats au 31 octobre 2013**Réf. : [FSA-APP-2013-021](#)

Les listes de certains contrats au 31 octobre 2013 sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 octobre 2013 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 31 octobre 2013, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 31 octobre 2013, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2013-10-54**Désignation du délégué représentant la Ville auprès de SSQ Mutuelle de gestion**Réf. : [FSA-TRE-2013-034](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De désigner le coordonnateur à la Division de la paie et des avantages sociaux de la Direction des finances et des services administratifs titre de délégué représentant la Ville aux assemblées de SSQ Mutuelle de gestion.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-55**Modification de la résolution CV-2004-04-95 « Nomination d'un inspecteur pour l'émission des permis et certificats et la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatifs aux boisés privés »**Réf. : [URBA-2013-094](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier la résolution CV-2004-04-95 « Nomination d'un inspecteur pour l'émission des permis et certificats et la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatifs aux boisés privés » par :

- le remplacement, au premier alinéa, des mots « , à titre : » par les mots « et de lui octroyer, dans le cadre de cette entente, les pouvoirs d'un inspecteur en bâtiment à la Direction de l'urbanisme et des arrondissement de la Ville aux fins de l'administration du Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, et ce, pour l'émission des permis et certificats ainsi que pour la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatifs aux dispositions sur la coupe d'arbres et la gestion forestière prévues au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement. »;
- la suppression des paragraphes 1 à 4.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-56**Modification de la résolution CV-2013-07-64 « Régularisation du titre de propriété d'une partie du chemin Demers (secteur Saint-Nicolas) »**Réf. : [DEV-2013-212](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2013-07-64 « Régularisation du titre de propriété d'une partie du chemin Demers (secteur Saint-Nicolas) » par le

remplacement des mots et chiffres « D'approuver la description technique du lot 2 244 871 du cadastre du Québec préparée par Sébastien Roy, arpenteur-géomètre, minute 295, correspondant à une partie de l'assiette du chemin Demers (secteur Saint-Nicolas) » par les mots et les chiffres « D'identifier l'assiette du chemin Demers (secteur Saint-Nicolas) correspondant au lot 2 244 871 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-212 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-57

Fermetures de rues et prêt d'équipement pour l'événement *Passage* (secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2013-230](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De ratifier les fermetures de rues telles qu'identifiées à la fiche de prise de décision DEV-2013-230, le 31 octobre 2013, pour la tenue de l'événement *Passage*, organisé en collaboration avec le Patro de Lévis, et d'offrir l'aide logistique requise par l'événement selon les disponibilités matérielles et financières.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-58

Modification de la résolution CV-2013-07-71 « Cession du lot 2 222 619 du cadastre du Québec à la Coopérative de solidarité en habitation Les nouveaux espaces (rues Châteaubriand et Fontenelle, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot »

Réf. : [DEV-2013-232](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier la résolution CV-2013-07-71 « Cession du lot 2 222 619 du cadastre du Québec à la Coopérative de solidarité en habitation Les nouveaux espaces (rues Châteaubriand et Fontenelle, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot » par le remplacement des mots « l'Office municipal d'habitation de Lévis » par les mots « la Coopérative de solidarité en habitation Les nouveaux espaces ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-59

Modification de la résolution CV-2012-07-32 « Acquisition et cession de terrains dans le secteur de la rue Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) »

Réf. : [DEV-2013-233](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De modifier la résolution CV-2012-07-32 « Acquisition et cession de terrains dans le secteur de la rue Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) » par le remplacement du deuxième paragraphe de l'alinéa par le suivant :

- « de céder, aux conditions prévues à cette entente, la partie des lots 2 846 499 et 2 846 362 de ce cadastre qui y sont identifiées et de décréter, à compter de sa cession, la fermeture permanente d'une partie de la rue du Réservoir (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) correspondant à cette partie de lot et que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-60

Contrat de prêt à usage à intervenir avec la Société de transport de Lévis concernant le prêt à celle-ci du terrain situé au 238, route du Pont (secteur Saint-Nicolas) à des fins de stationnement

Réf. : [DEV-2013-236](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De conclure le contrat de prêt à usage à intervenir avec la Société de transport de Lévis concernant le prêt du terrain situé au 238, route du Pont (secteur Saint-Nicolas) à des fins de stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-236 et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat de prêt à usage.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-61

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités de la Chambre de commerce de Lévis

Réf. : [DEV-2013-237](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser tous les membres du conseil de la Ville à participer aux activités de la Chambre de commerce de Lévis telles qu'indiquées à la fiche de prise de décision DEV-2013-237, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission de l'activité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-62

Modification de la résolution CV-2011-00-27 « Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels,

acquisition du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et de la servitude afférente et acquisition des lots 4 701 771 et 4 701 736 du cadastre du Québec (Golf de l'étang, secteur Lévis) »

Réf. : [DEV-2013-238](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier la résolution CV-2011-00-27 « Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et de la servitude afférente et acquisition des lots 4 701 771 et 4 701 736 du cadastre du Québec (Golf de l'étang, secteur Lévis) » par l'insertion dans le deuxième alinéa, après les mots « sur une partie des lots », des chiffres « 4 701 737, 4 701 743, ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-63

Abrogation de la résolution CV-2012-06-27 « Vente d'une partie du lot 4 888 548 du cadastre du Québec à Nathalie Lachance et Steve Marcoux (rue J.-A.-Bombardier, secteur Saint-Nicolas) » et autorisation de remboursement du dépôt

Réf. : [DEV-2013-270](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'abroger la résolution CV-2012-06-27 « Vente d'une partie du lot 4 888 548 du cadastre du Québec à Nathalie Lachance et Steve Marcoux (rue J.-A.-Bombardier, secteur Saint-Nicolas) » et d'autoriser en conséquence le remboursement de l'acompte versé, conformément à la clause 6.1 de l'offre d'achat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-64

Cession du lot 2 287 362 du cadastre du Québec à l'Office municipal d'habitation de Lévis (238, route du Pont, secteur Saint-Nicolas) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

Réf. : [DEV-2013-197](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De décréter que le lot 2 287 362 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique.

De céder à titre gratuit à l'Office municipal d'habitation de Lévis le lot 2 287 362 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-65

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-92 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (exclusion de la zone agricole d'un terrain de camping, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2013-083](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-92 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet de créer une aire d'affectation récréation à même une partie d'une aire d'affectation ressources pour y inclure une partie du lot 1 963 951 du cadastre du Québec exclue de la zone agricole.

CV-2013-10-66

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-93 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (modifications en lien avec certains secteurs (4, 4.1, 5 et 11) pour lesquels le schéma prévoyait le dépôt d'une demande d'exclusion de la zone agricole)

Réf. : [URBA-2013-085](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-93 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet d'agrandir une aire d'affectation industrielle et une aire d'affectation pôle structurant à même une partie d'une aire d'affectation ressources et d'agrandir le périmètre d'urbanisation en conséquence.

CV-2013-10-67

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (hauteur maximale des bâtiments dans la zone H1040)

Réf. : [URBA-2013-140](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de réduire la hauteur maximale des bâtiments principaux autorisés dans la zone H1040 de 10 à 6 étages.

CV-2013-10-68

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-92 modifiant le Règlement

RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (exclusion de la zone agricole d'un terrain de camping, secteur Saint-Nicolas), document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et tenue d'une assemblée de consultation

Réf. : [URBA-2013-083](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le projet de règlement RV-2013-12-92 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-083.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et que pour les fins de cette assemblée, cette commission soit présidée par le maire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-69

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-93 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (modifications en lien avec certains secteurs (4, 4.1, 5 et 11) pour lesquels le schéma prévoyait le dépôt d'une demande d'exclusion de la zone agricole), document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et tenue d'une assemblée de consultation

Réf. : [URBA-2013-085](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le projet de règlement RV-2013-12-93 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-085.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et que pour les fins de cette assemblée, cette commission soit présidée par le maire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-70**Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (hauteur maximale des bâtiments dans la zone H1040)**Réf. : [URBA-2013-140](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le projet de règlement RV-2013-12-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-140.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-71**Adoption du Second projet de règlement RV-2013-12-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées, zone H0892, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**Réf. : [URBA-2013-130](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement RV-2013-12-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-07-81.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-72**Adoption du Règlement RV-2013-12-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**Réf. : [AGR-2013-023](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de créer la zone M1061 à même une partie des zones C1048 et C1059;
- de créer la zone M1062, à même une partie de la C1048, à même la zone C1060 qui est supprimée et à même une partie de la zone C1059 qui est supprimée;
- de prévoir les usages autorisés dans ces deux nouvelles zones, les normes relatives aux terrains et certaines normes concernant les usages, les bâtiments principaux, le stationnement hors rue; les accès

- véhiculaires et la plantation d'arbres dans ces zones;
- d'agrandir la zone M1057 à même une partie de la zone C1048 et une partie de la zone M1058;
 - de modifier les normes relatives au nombre minimal de logements et de préciser leur localisation dans le bâtiment dans les zones C1036, M1037, M1041 et C1009;
 - de modifier les normes relatives à la densité résidentielle nette dans les zones C1009, C1036, H1040, M1035, M1037, M1041 et M1045;
 - de modifier les normes relatives à la plantation d'arbres dans les zones C1009, C1036, C1048, H1040, M1035, M1037, M1041, M1045, M1049, M1057 et M1058;
 - de modifier les normes relatives à un écran tampon dans la zone C1009;
 - de modifier les normes relatives aux marges de recul dans les zones C1009, C1036, M1035, M1037, M1041, M1045 et M1049;
 - de modifier les normes relatives aux constructions accessoires dans les zones C1009, C1036, C1129, C1131, C1133, H1040, M1035, M1037, M1041, M1045, M1049 et M1058;
 - de modifier les normes relatives à la superficie d'occupation au sol minimale dans les zones C1036 et M1037;
 - de modifier les normes relatives aux terrains et à l'implantation des bâtiments principaux dans la zone C1048;
 - d'interdire les maisons d'hébergement temporaire pour fins d'aide ou de protection des personnes dans la zone H1040;
 - d'interdire les usages du groupe « C1 » dans les zones M1035, M1045 et M1049, à l'exception des usages de ce groupe qui sont spécifiquement autorisés;
 - d'interdire les habitations multifamiliales isolées, jumelées et en rangée dans les zones M1057 et M1058;
 - de supprimer la norme relative à la superficie d'occupation au sol maximale, dans les zones C1129, C1131 et C1133 et d'exiger une hauteur minimale de 2 étages et de permettre une hauteur maximale de 6 étages pour un bâtiment principal situé dans ces zones;
 - de modifier les normes relatives au stationnement hors rue dans la zone C1003 ;
 - de modifier la largeur minimale du mur avant d'un bâtiment principal dans la zone C1048;
 - de permettre des logements à l'intérieur d'un bâtiment dans lequel on retrouve des usages autres que résidentiels dans les zones C1129, C1131, C1133 et M1058 et de régir la superficie de plancher dans ces zones ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2013-12-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-09-97.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-73**Adoption du Règlement RV-2013-12-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**Réf. : [AGR-2013-023](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser dans la zone H0125 les classes d'usages principaux P102 Animation communautaire (maison des jeunes, centre communautaire, etc.), P103 Éducation primaire (prématernelle, maternelle, école élémentaire) et P107 Bibliothèque, ludothèque ou joujouthèque ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2013-12-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-09-96.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-74**Adoption du Règlement RV-2013-12-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**Réf. : [AGR-2013-023](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H2643, les habitations multifamiliales isolées de quatre logements et de prévoir les normes applicables à cet usage relatives aux dimensions minimales d'un terrain desservi, à la hauteur maximale et aux marges de recul minimales d'un bâtiment principal ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2013-12-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-09-95.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-75

Adoption du Règlement RV-2013-12-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Réf. : [AGR-2013-023](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter, dans la zone M0146, la classe d'usages C202 Véhicules automobiles, motocyclettes, motoneiges, véhicules tout terrain, équipements et accessoires d'entretien motorisé léger (tondeuse, souffleuse, remorque, etc.) et la classe d'usages C206 Nettoyage ou entretien de véhicules (sauf véhicules lourds) et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usages relatives à la superficie maximale de plancher, aux dimensions minimales d'un terrain desservi, à la superficie d'occupation au sol maximale, à la hauteur maximale et aux marges de recul minimales d'un bâtiment principal ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2013-12-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-09-92.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-76

Adoption du Règlement RV-2013-12-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Réf. : [AGR-2013-023](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées et de ne plus permettre les habitations bifamiliales isolées dans la zone H0807 et d'ajuster les normes minimales concernant la largeur et la superficie d'un terrain pour cet usage et la norme minimale concernant l'une des marges de recul latérale ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2013-12-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-09-94.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-77

Adoption du Règlement RV-2013-12-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Réf. : [AGR-2013-023](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la grille des spécifications applicable à la zone C0458, par le remplacement de la norme de 2 000 mètres carrés relative à la superficie maximale de plancher des établissements commerciaux et de services autorisés dans cette zone, par une norme de 5 000 mètres carrés, de spécifier à l'égard des établissements de services que la superficie de plancher doit être moindre que 3 500 mètres carrés et qu'un regroupement dans un même bâtiment de plusieurs établissements de services totalisant 3 500 mètres carrés n'est pas permis dans la zone C0458, et ce, en application de l'article 15 de ce règlement RV-2011-11-23, de même que de modifier la grille des spécifications applicable à cette zone, par le remplacement de la norme de 2 000 mètres carrés relative à la superficie maximale d'occupation au sol d'un bâtiment principal, par une norme de 5 000 mètres carrés ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2013-12-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-09-93.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-78

Adoption du Règlement RV-2013-12-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (zone H0892, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [URBA-2013-131](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-67 modifiant

le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'assujettir, dans la zone H0892, la délivrance de permis de construction ou de certificats d'autorisation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés, dans les cas suivants :

- 1° la construction, l'agrandissement, l'ajout, la réparation, la transformation et la rénovation d'un bâtiment principal;
- 2° les travaux pouvant affecter l'apparence extérieure d'un bâtiment principal;
- 3° les travaux d'aménagement ou de réaménagement d'un terrain, incluant les espaces de stationnement, les clôtures et les systèmes d'éclairage.

Sauf dans le cas de :

- a) travaux visant exclusivement l'intérieur du bâtiment;
- b) travaux visant exclusivement à remplacer ou à réparer un élément composant l'apparence extérieure du bâtiment principal lorsqu'ils ne changent pas cette dernière;
- c) travaux visant exclusivement à remplacer ou à réparer des éléments liés à l'éclairage extérieur, à une enseigne ou à l'aménagement d'un terrain lorsqu'ils ne changent pas l'apparence de ces derniers ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2013-12-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-07-82.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-79

Adoption du Règlement RV-2013-12-78 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (constructions, ouvrages et travaux de déblai ou de remblai dans les zones d'éboulis)

Réf. : [URBA-2013-137](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-78 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus

tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de remplacer les dispositions du document complémentaire relatives aux constructions, ouvrages et travaux de déblai ou de remblai dans les zones d'éboulis ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2013-12-78 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-08-59.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-80

Désignation de représentants à la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De désigner les membres du conseil de la Ville René Fortin et Pierre Lainesse à titre de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-81

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2013-10-82

Félicitations à Michelle Cantin

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Michelle Cantin pour avoir remporté la deuxième position lors de la 13^e édition du Trophée roses des sables qui a eu lieu du 10 au 19 octobre 2013, source d'inspiration et de fierté pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-10-83

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2013-10-84

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

À 21 heures 50, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
